



CHARTRE DE L'ELEVE DELEGUE A GRANDCHAMP

- Pour une vie de classe harmonieuse -

Vous avez déjà pu constater au collège l'influence déterminante des élèves délégués sur le climat de la classe. Maintenant que vous êtes au lycée, à Grandchamp, nous voulons, avec vous, faire évoluer la fonction de délégué de classe.

Fin octobre, le professeur principal organise des élections de délégués. Elire ces élèves, éventuellement se proposer, constituent deux démarches importantes pour la vie de classe. N'hésitez pas à prendre des responsabilités, de votre dynamisme dépend la vie de la classe.

Quelle que soit votre décision, il est important pour vous de bien connaître les droits et responsabilités de ceux que vous allez élire. Ils seront en effet chargés de vous représenter personnellement ou collectivement dans de nombreuses occasions.

Nous vous proposons de lire attentivement le texte suivant, élaboré pour clarifier votre rôle et vous aider à comprendre au mieux quelles sont vos responsabilités.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat délégué est un élève très réceptif au climat de la classe, qui accepte de dégager une partie de son temps personnel pour se mettre au service des autres. Il est souhaitable qu'il soit d'un tempérament résolument novateur, qu'il ait envie que les choses changent, s'améliorent dans la classe et dans le lycée. Des qualités d'écoute semblent indispensables. Il doit être capable de prendre de la distance par rapport à son groupe d'amis, être ouvert à la discussion avec tous ceux de la classe, même ceux pour lesquels il n'éprouve en premier lieu aucune sympathie.

Enfin, le délégué de classe doit se sentir capable de s'exprimer en toute confiance avec les adultes, professeur principal, direction d'études, et autres responsables de la vie du lycée.

SON ROLE

- **Porte-parole de la classe**, le délégué exprime les sentiments ou les attentes de ses camarades auprès :
 - des professeurs,
 - de la direction des études ou du chef d'établissement,
 - des responsables de l'équipe de la surveillance,
 - des responsables des équipes pastorales et de l'animation.
- **Responsable de l'information**, le délégué transmet efficacement à l'ensemble de la classe les informations, il veille à consulter régulièrement le casier-classe pour vérifier la présence de documents ou d'informations à diffuser. (En attendant les élections, cette mission sera donnée au responsable du cahier de textes)

- **Moteur d'initiatives**, en concertation avec la classe, il peut proposer et doit soutenir auprès du professeur principal toute forme de projet de classe (visites d'entreprises, sorties culturelles, invitations de personnalités, voyages, etc.)
- **Artisan de paix** : en cas de problèmes relationnels internes à la classe, il peut réunir l'ensemble de ses camarades pour réfléchir avec eux aux solutions les mieux adaptées. Son rôle n'est pas de juger, de statuer ou de prendre parti. Il doit s'assurer que la communication (entre élèves, professeurs, direction...) n'est pas rompue, même s'il y a désaccord.

Participant actif aux conseils de classe, il a pour objectif d'éclairer les professeurs sur la sensibilité de la classe, et éventuellement sur la situation d'un élève en particulier.

L'élève délégué doit, avant le conseil, faire le bilan du trimestre avec le professeur principal et avec chaque professeur. Pendant le conseil, il peut demander la parole pour apporter les éléments d'information dont les élèves l'ont chargé. Cependant, il se doit de rester dans l'ordre du constat sans entrer dans celui du jugement.

Afin de préserver la confidentialité, il ne prend aucune note sur la partie du conseil où est analysée et discutée l'évolution scolaire de chacun de ses camarades. Seul le professeur principal est autorisé à transmettre à chaque élève les informations du conseil le concernant.

Il n'assiste pas aux débats concernant l'orientation.

MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ELEVE DELEGUE

Une formation prise sur le temps scolaire a lieu chaque début d'année pour permettre au délégué d'être plus efficace notamment dans le domaine de la communication.

le professeur principal est l'interlocuteur privilégié du délégué de classe. Auprès de celui-ci, il trouvera aide et soutien.

Document réalisé par l'équipe pédagogique en lien avec le conseil des élèves